

Tours, le 12 mars 2026

N°503163/ARM/SSA/DAGRH/GES/BREC/NP

DÉCISION

OBJET : Désignation des membres du jury et des examinateurs du concours sur épreuves de recrutement en qualité d'internes des hôpitaux des armées - session 2026

RÉFÉRENCES :

1. Décret n°2008-933 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des praticiens des armées ;
2. Décret n°2020-782 du 25 juin 2020 relatif aux élèves officiers des écoles du service de santé des armées ;
3. Arrêté du 22 septembre 2025 modifié relatif aux concours d'admission d'élèves officiers aux écoles du service de santé des armées et aux concours de recrutement d'internes des hôpitaux des armées, de médecins, de pharmaciens, de vétérinaires et de chirurgiens-dentistes des armées ;
4. Avis du 29 octobre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours du concours sur épreuves pour le recrutement dans le corps des internes des hôpitaux des armées
5. Décision du 17 novembre 2025 nommant le président et le vice-président pour l'admission d'élèves officiers de carrière à l'école de santé des armées en qualité d'élève praticien et du concours pour le recrutement d'internes des hôpitaux des armées organisés au titre de l'année 2026.

Le Médecin général Stéphanie MAIGNE,

Chef du Département accompagnement et gestion des ressources humaines

Décide :

Article 1

En application de l'article 8 de l'arrêté du 22 septembre 2025 pré-cité, les membres du jury du concours externe de recrutement en qualité d'internes des hôpitaux des armées sont désignés comme suit :

	Grade	Nom/Prénom	Affectation
Titulaire	MG	KERANGUEVEN Gilles	DMF
Titulaire	MC	PASQUIER Pierre	EMSLB
Suppléante	MC	DOUTRELON Caroline	HNIA PERCY
Suppléante	MC	PLASSE Carole	78eme A.M.
Titulaire	CNE (TA)	CLAUDEL Romain	RMED
Titulaire	PSYHC	COUTIER David	HNIA PERCY

Article 2

En application de l'article 16 et de l'annexe 2 (2-A) pré-cité, est désigné comme examinateur de langue anglaise :

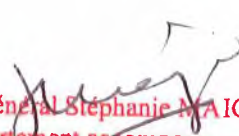
- Monsieur Pierre-Alexandre CLERC, professeur détaché au sein des Ecoles militaires de santé de Lyon-Bron.

Article 3

Par ailleurs, les épreuves sportives sont organisées par un moniteur ou un moniteur-chef d'entraînement physique militaire et sportif (EPMS), qui s'adjoint les services d'autres moniteurs en qualité d'examinateurs. Ils ne participent pas aux délibérations.

La liste des moniteurs d'entraînement physique et sportif retenus pour encadrer les épreuves sportives dans le centre d'examen des Ecoles militaires de santé de Lyon-Bron est fixée comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Affectation
ADC®	DALMASSO	Steve	ACASAN/EMSLB
ADJ	REBEAUD	Guillaume	ACASAN/EMSLB
ADJ	MERCY	Cédric	ACASAN/EMSLB
SCH	ZIAD	Simon	ACASAN/EMSLB
QM2	COEDEL	Tom	ACASAN/EMSLB


 Le médecin général Stephanie MAIGNE
 Chef du département accompagnement
 et gestion des ressources humaines